

Séance du mardi <sup>30</sup>16.06.2015

### Question simple

**"Quand la Rue de la Mouline devant le bâtiment Geopolis de l'UNIL sera-t-elle enfin déplacée et les aménagements extérieurs de ce bâtiment terminés et sécurisés ?"**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le 03.10.2013, notre Canton inaugurerait le nouveau bâtiment *Geopolis* de l'UNIL situé dans le quartier de la Mouline, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens.

Cette inauguration clôturerait environ deux ans de travaux ponctués de quelques malheureuses tracasseries techniques et financières. A leur début, les travaux ont ainsi vécu la destruction imprévue, mais nécessaire, de la structure porteuse de l'usine Leu puis, à leur fin, la faillite malheureuse de l'entreprise générale Baumag Generalbau AG chargée de la construction du bâtiment. De manière plus générale, on peut toutefois noter que cette inauguration marquait l'aboutissement d'années de réflexions sur le développement des infrastructures universitaires sur le campus de Dorigny.

Ce faisant, notre Canton remettait donc officiellement un nouveau, beau et nécessaire bâtiment aux professeurs, chercheurs, étudiants et collaborateurs techniques du campus de l'UNIL, lesquels s'étaient gentiment déjà appropriés les lieux dans le courant de l'été 2013 et encore plus après le début de l'année académique 2013-2014 le mardi 17.09.2013. Notre Canton se dotait aussi là d'un bel outil pour entrevoir le développement de l'UNIL avec sérénité.

Aujourd'hui, après deux années académiques, le bâtiment est pleinement utilisé par la communauté universitaire, et est bien accepté par la population chavannoise avoisinante.

Toutefois, l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment est toujours inachevé dès lors que le déplacement de la Rue de la Mouline qui passe juste devant le bâtiment n'a toujours pas eu lieu. Les arrêts de bus et l'aménagement des espaces verts à la hauteur du bâtiment sont d'ailleurs toujours provisoires.

Le tracé de la route actuelle longe ainsi de très près le bâtiment et empêche de créer l'espace dégagé nécessaire et prévu, tant devant les entrées principales que devant le restaurant du bâtiment. Cette promiscuité entre le bâtiment et la route pose depuis la mise en service du bâtiment des problèmes de sécurité, lesquels ne vont pas en s'améliorant avec le temps, la routine commençant à s'installer aux abords de ce bâtiment.

On peut en particulier mentionner des problèmes de sécurité :

- le matin, lorsque des centaines de personnes affluent vers ce bâtiment en provenance soit de l'arrêt UNIL-Mouline du métro m1, soit de l'arrêt Mouline du bus 31 (encore et toujours provisoire) de l'autre côté de la route (les personnes doivent traverser la route) ;
- le midi, en particulier lors des beaux jours, lorsque les personnes viennent manger à la terrasse du bâtiment ou s'allonger sur les espaces verts aux alentours du bâtiment ; les personnes s'approprient souvent la rue sans faire attention ;
- le soir, lorsque les personnes sortent de ce bâtiment, et se rendent à l'arrêt du métro m1 ;
- la nuit, lorsque les personnes qui fréquentent le bar « le Zélig » situé dans le bâtiment *Geopolis* se dispersent aux alentours du bâtiment ou déambulent sur la route, cela souvent dans des conditions d'inaptitude ponctuelle légère ou marquée.

Or le déplacement de la Rue de la Mouline était prévu dans le crédit figurant à l'art. 6 du premier décret de l'EMPD 176 (avril 2009) accordant un crédit d'investissement de 112'300'000 CHF destiné à financer la construction du bâtiment Mouline à l'usage des Facultés des sciences humaines et environnementales (Sciences sociales et politiques & Géosciences et environnement) de l'Université de Lausanne.

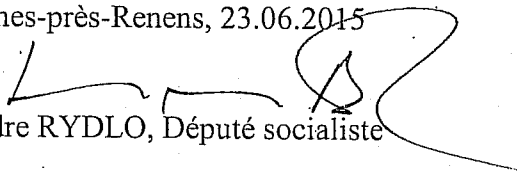
Un montant de 11'400'000 CHF était ainsi prévu pour financer les aménagements extérieurs et l'adaptation du réseau routier liés à ce nouveau bâtiment, dont le déplacement de la Rue de la Mouline.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

*"Quand la Rue de la Mouline devant le bâtiment Geopolis de l'UNIL à Chavannes-près-Renens sera-t-elle enfin déplacée et les aménagements extérieurs de ce bâtiment terminés et sécurisés ?"*

Merci de renseigner la population chavannoise et la population de l'UNIL !

Chavannes-près-Renens, 23.06.2015

  
Alexandre RYDLO, Député socialiste